

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 37

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN

DEL. N° 128/2002

**OBJET : PRISE EN CHARGE D'INVESTISSEMENTS REALISES PAR LA REGIE
INTERCOMMUNALE D'EXPLOITATION DU P'TIT FLECK**

- VU l'avis du Bureau en date du 12 novembre 2002,
- VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2002 «Prise en charge d'investissements réalisés par la Régie intercommunale d'exploitation du P'tit Fleck».
- VU l'avis du bureau en date du 12 novembre 2002,
- CONSIDERANT la réalisation d'investissements par la Régie intercommunale d'exploitation du P'tit Fleck non prise en compte sur la précédente délibération ci-dessus visée ainsi que les modifications à apporter à la délibération susvisée,
- ENTENDU l'exposé de Monsieur SCHLOSSER, Vice Président chargé du dossier, il y a lieu d'approuver ce qui suit :

1 - Modification de la délibération du 30 septembre 2002 * :

	Délibération du 30/09/02	Réel
Caisses enregistreuses et logiciels de gestion de caisse + formation	4 955,00 €	4 955,00 €
Terminaux de paiement	1 372,05 €	1 372,04 €
Mobilier bureau	8 928,33 €	8 855,83 €
Equipements cafétéria	2 575,54 €	2 095,54 €
Débroussailleuse	660,54 €	660,54 €
Machine à café	3 200,00 €	3 200,00 €
Mobilier cafétéria	11 855,70 €	11 855,70 €
Mobilier cafétéria	3 720,00 €	3 720,00 €
Parasols	1 029,40 €	1 029,40 €
Antenne électronique antivol	4 102,00 €	4 102,00 €
TOTAL	42 398,56 €	41 846,05 €

**En gras les modifications apportées à la délibération du 30 septembre 2002*

2 – Autres dépenses d'investissements à prendre en charge :

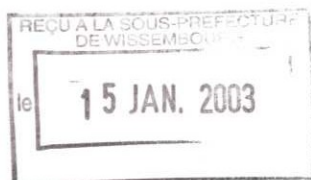
	À ajouter
Matériel informatique	5 720,68 €
Installation téléphonique	4 993,18 €
Matériel de cuisine divers	4 907,17 €
TOTAL	15 621,03 €

Ces réalisations sont incluses dans le programme et le plan de financement initial du centre d'animation et de découverte transfrontalier et sont financées à ce titre par les subventions extérieures et la part d'autofinancement de la Communauté de Communes ;

Sur proposition du Bureau, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **la modification de la délibération en date du 30 septembre 2002 (montant à prendre en charge : 41 846,05 €)**
- **le reversement par la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer à la Régie Intercommunale d'Exploitation du P'tit Fleck d'une somme complémentaire de 15 621,03 € correspondant aux factures acquittées par la Régie Intercommunale d'Exploitation du P'tit Fleck.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 04 décembre 2002
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Bernard Logel", written over a faint circular stamp.